

Association des Usagers du Port de Plaisance de Taussat Fontainevieille

Association Loi 1901, 12 Allée des Ondines 33510 Andernos

*Association loi 1901 immatriculée le 03 novembre 2003 sous le N°9 /06419 journal officiel

N°W336001308

<http://www.association-port-taussat-fontainevieille.fr/>

AUPTAFONT



APPEL DES COTISATIONS SAISON 2023

Taussat le 04 avril 2023,

Cher Adhérent plaisancier,

Face au bilan constaté des travaux de désenvasement du port de FONTAINEVIELLE pour un montant de 350 000 euros, le port baptisé le plus haut du BASSIN d'ARCACHON, au grand dam de nos Usagers, va donc le rester.

Cet échec de gestion, de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de ce chantier ainsi que les arguments « vaseux » de ne pas vouloir mélanger les vases de notre port avec celles de la TRACASSE sur le site du SIBA sur la commune d'ARES, nous interpelle très sérieusement sur cette incompatibilité étonnante.

Le site de TITOUNE ne pouvant accueillir que 8000 m³ de sédiments... vidé ce jour pour accueillir les vases du vieux port de TAUSSAT (réunion ce jour du conseil consultatif du SMPBA)

Cette situation, nous rappelle curieusement la situation conflictuelle entre les communes de LA TESTE et de GUJAN MESTRAS, pour des raisons plus politiques que techniques.

Le projet du SMPBA initialement prévu était de désenvaser le chenal jusqu'à la balise N° E8 avec un volume d'enlèvement évalué à 20.000 m³ de sédiments. Ce choix pertinent permettait un écoulement puissant et rapide sur les marées descendantes, surtout par faible coefficient.

Le résultat du dragage du chenal à faible profondeur et uniquement jusqu' à 200 mètres de l'entée du port vient de créer une marche qui va être fatale à nos bateaux, de plus le port et la partie draguée du chenal ne se vident plus de leur eau, favorisant ainsi un dépôt plus rapide des vases.

Nous constatons par ailleurs de nombreux autres désordres, comme le non enlèvement d'un môle de sable sur bâbord en sortant du port, empêchant le croisement des bateaux assorti d'un éboulement de pierres qui va être fatal à nos hélices avec de plus un chenal non balisé.

Nous regrettons sérieusement de l'usage qui vient d'être fait de cette gestion dispendieuse de nos AOT contributives et de nos impôts, se solde par un échec coutumier soit encore une fois observé.

Vous avez conscience, que, seule votre contribution financière annuelle, permet d'assurer nos frais de fonctionnement pour l'essentiel, générés par des coûts : D'affranchissement, de fournitures de bureau, de gestion de notre site Internet, du nom de domaine du site, des assurances, et de notre représentation au sein de la CAUB'ARC.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir continuer toujours aussi nombreux, à soutenir nos actions et participer ainsi aux efforts que nous avons engagés depuis 21 années avec notre équipe de bénévoles soudée et motivée, maintenant unie à 29 autres Associations.

Le montant de notre COTISATION annuelle est de 25 euros

Avec nos remerciements et nos plus cordiales et fraternelles salutations.

Le Président Bernard BELIN

Le Trésorier Jean Pierre LOZES

